

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-112**

EN DATE DU : **16 DÉCEMBRE 2025**

TERRITOIRE DE PROJETS : DEMANDE DE FINANCEMENT À LA RÉGION POUR LE POSTE PARTAGÉ DE COWORKINGMANAGER AVEC LA COM D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni au Chai à Bonnat selon convocation le 10 décembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Madame et Messieurs

Jean-Claude AUROUSSEAU donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

ECXUSÉS (2) : Messieurs

Jacques AUSSOURD, Roger LANGLOIS

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

Arrivée de Madame DARVENNE et de Monsieur GUETAT à 19h15

Vu la délibération n°2018-085 du 14 novembre 2018 sur l'adoption du projet de coopération (CoLabora) et création d'un poste partagé de co-working manager,

Vu la délibération n°2020-011 du 4 février 2020 sur la modification du budget et du plan de financement prévisionnels CoLabora – projet de coopération européenne sur les espaces de coworking en milieu rural ;

Vu la délibération n°2021-029 en date du 1^{er} avril 2021 portant sur la demande de financement du poste de coworking manager,

Vu la délibération n°2023-078 en date du 18 décembre 2023 portant sur la demande de financement du poste de coworking manager,

Il s'agit d'un poste partagé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

- Le coworking manager intervient ainsi une journée par semaine au sein de l'espace de coworking de Bonnat.
- La CCPCM intervient à hauteur de 20% du salaire brut chargé restant à charge.
- Le coworking manager joue un rôle essentiel au sein des espaces de coworking de La Quincaillerie (Guéret) et du Chai (Bonnat) : ses missions d'animation, de promotion et de gestion des espaces permettent de concrétiser la stratégie des deux EPCI, de faire de ces lieux des leviers de développement local.

Afin de poursuivre le financement de ce poste, il est proposé de solliciter de nouveau une subvention de la DATAR – Région Nouvelle Aquitaine.

Coworking manager:

Dépenses prévisionnelles portées par l'agglomération du Grand Guéret		Recettes prévisionnelles		%
Poste de coworking manager (1 ETP)	43 500 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 1 ETP	21 750€	50%
		Autofinancement Agglo	17 400€	50 %
		Autofinancement CCPCM	4 350€	
TOTAL	43 500€		43 500 €	100%

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget et le plan de financement prévisionnels de 2026,
- **AUTORISE** M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à solliciter l'intervention des fonds DATAR – Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 21 750€ de s'engager à participer financièrement à hauteur de 50% du reste à charge, soit 21 750€,
- **S'ENGAGE** à participer financièrement à hauteur de 20% du reste à charge, soit 4 350 €,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour Extrait Conforme
 Le Président,
 Guy MARSALIX

Le secrétaire de séance
 Philippe CHAVANT

